

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 370

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 29, après le mot :

« biens »,

insérer le mot :

« meubles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.